



COMMUNIQUE DE PRESSE

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2021 ET CONVOCATION D'UNE NOUVELLE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE LE 24 NOVEMBRE 2021

Paris, le 18 octobre 2021 – 19h CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) annonce l'ajournement de l'assemblée générale du 28 octobre 2021 et la convocation d'une nouvelle assemblée générale mixte le 24 novembre 2021.

Pour rappel, l'assemblée générale du 28 octobre 2021 a été convoquée pour permettre aux actionnaires de se prononcer sur les résolutions à titre extraordinaire qui n'ont pas pu être mises aux voix le 8 juillet et le 4 août dernier, faute de quorum. Dans ce contexte, la société avait obtenu la désignation d'un mandataire chargé de représenter les actionnaires défaillants pour assurer la réunion du quorum de l'assemblée générale extraordinaire.

Par ailleurs, comme indiqué dans le communiqué de presse de la société du 5 octobre 2021, un actionnaire, la société ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES, LLC, a déposé un projet de résolution additionnelle en vue de la nomination de Monsieur Laurent FAUGEROLAS en qualité de membre du conseil d'administration. L'inscription de ce projet de résolution a eu pour effet de modifier l'ordre du jour initial sur la base duquel le mandataire avait été désigné.

Dans ces conditions, le conseil d'administration a considéré que l'assemblée générale convoquée le 28 octobre 2021 ne pouvait pas se tenir dans des conditions de sécurité juridique suffisantes. Par conséquent, le Conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, d'ajourner l'assemblée générale du 28 octobre 2021 et de convoquer une nouvelle assemblée le 24 novembre 2021 à laquelle le mandataire ne participera pas.

L'ordre du jour de cette nouvelle assemblée comportera notamment les résolutions figurant à l'ordre du jour initial de l'assemblée générale du 28 octobre 2021 ainsi que la résolution proposée par ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES, LLC. À cet égard, le conseil d'administration réuni le 15 octobre 2021, après l'avoir attentivement étudiée, a considéré que la résolution tendant à nommer Monsieur Laurent FAUGEROLAS en qualité d'administrateur n'était pas en adéquation avec l'intérêt social de la société, ce dernier n'ayant notamment pas d'expérience dans le secteur des biotechnologies. Par conséquent, le Conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, de ne pas agréer cette résolution.

L'avis d'ajournement de l'assemblée générale du 28 octobre 2021 et l'avis de réunion de l'assemblée générale du 24 novembre 2021 seront publiés le 20 octobre 2021 au *Bulletin des annonces légales obligatoires*.

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde[®], brevetée jusqu'en 2038, permet d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. Néovacs a développé l'IFN α Kinoïde pour le traitement du lupus dans une étude clinique de phase IIb. L'étude principale est terminée, les résultats complets ont été présentés au 13^{ème} congrès international 2019 du lupus. La Société a également terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette « approche Kinoïde[®] » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. **Pour plus d'informations :** www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Déborah SCHWARTZ
Relations Presse financière
dschwartz@actus.fr
01 53 67 36 35